



Banque africaine de développement



Nations Unies



Commission de l'Union  
africaine



République fédérale  
démocratique d'Éthiopie

## Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Centre de conférences des Nations Unies  
Addis-Abeba (Éthiopie)  
13 et 14 août 2010

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

**Thème:** Vers une amélioration des systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique



## 1. Inscription

Les participants à la Conférence s'inscriront au centre d'accréditation des délégués, où ils obtiendront un badge leur donnant accès au Centre de conférences des Nations Unies.

## 2. Introduction et chants d'enfants

## 3. Ouverture de la Conférence

La Conférence sera officiellement ouverte par son excellence, le Président de la République fédérale démocratique de l'Ethiopie, M. Girma Woldegiorgis. Une déclaration de bienvenue sera prononcée par M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Des allocutions liminaires seront prononcées par le Dr. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire des Affaires économiques de la Commission de l'Union Africaine, puis par le Professeur Mthuli Ncube, Vice-président et Economiste en chef de la Banque africaine de développement.

## 4. Election du Bureau

La composition du bureau sera annoncée suite aux consultations par les chefs de délégations. Le bureau comprendra cinq membres comme suit : 1 Président, 3 vice présidents et 1 Rapporteur élus sur la base d'une représentation géographique.

## 5. Argumentaire pour le renforcement des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil

Mme Akila Belembaogo, représentante de l'UNICEF auprès de la CEA et de l'UA, Mr. Chrys Antus Ache, représentant du HCR auprès de la CEA et de l'UA ainsi que Mr. Paul Cheung, Directeur de la division de statistique des Nations Unies, présenteront ces exposés de fonds.

## 6. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.

Les participants à la Conférence seront invités à examiner et à adopter les projets d'ordre du jour et de programme de travail, avec les modifications éventuelles qu'ils jugeront nécessaires.

## 7. Contexte sur la relance des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique

Une première présentation par la CEA mettra en évidence la situation des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique. La présentation illustrera les conséquences de l'absence de systèmes appropriés d'enregistrement et de statistiques d'état civil sur le développement juridique, administratif et statistique d'un pays, ainsi qu'aux niveaux régional et international.

## 8. Réforme et amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique

Au titre de ce point de l'ordre du jour, différents intervenants présenteront des exposés techniques concernant les objectifs principaux et les fonctions des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil. Ces communications techniques seront à la fois

informatives et perspectives, s'agissant des problèmes et des défis auxquels font face les pays africains pour améliorer la gestion et le fonctionnement des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil. Elles comporteront un volet présentant les normes internationales et leur pertinence, ainsi que leur application et leur adoption dans le contexte africain. Elles devraient faciliter la compréhension des objectifs, du fonctionnement et de la gestion des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique. Les sujets choisis pour les exposés sont les suivants:

- a) Quelle nécessité d'améliorer les systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique ? : CUA ;
- b) Finalités et fonctions d'ordre juridique, administratif et statistique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil : DSNU;
- c) Gestion des opérations d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil dans le contexte africain : CEA ;
- d) Production et utilisation des statistiques et informations démographiques et sanitaires : DSNU ;
- e) Défis et possibilités d'amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique : BafD ;
- f) Mise en œuvre des améliorations des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique: Réseau de métrologie sanitaire (RMS);
- g) Ressources nécessaires à l'administration des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil en Afrique : BafD.
- h) Expérience internationale sur les techniques de rédaction de loi et leur application aux lois sur l'enregistrement civil : Université de Boston

Avant la clôture de la session, il sera demandé aux participants de donner leur avis et de formuler des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer les futures interventions de renforcement des compétences et de faciliter la mise en œuvre et la gestion des systèmes en fonction des contextes nationaux.

## 9. Présentation d'études de cas nationales.

Les participants de pays sélectionnés présenteront la situation et le bilan des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil dans leur pays respectif. Ces exposés reflèteront les expériences de trois catégories de pays de la région : (i) ceux ayant de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil ; (ii) ceux poursuivant des efforts d'amélioration de la gestion et du fonctionnement des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil ; (iii) ceux faisant face à de graves défis en la matière, dus à divers aspects qui seront présentés ainsi que les stratégies envisagées par leur gouvernement respectif pour les relever.

Les participants discuteront les expériences présentées et proposeront les points à intégrer aux résolutions et recommandations de la Conférence.

## 10. Proposition d'un plan régional à moyen terme sur l'enregistrement et les statistiques des faits d'état civil

Un projet de plan triennal (2010-2012) à moyen terme sera présenté durant la réunion pour être examiné et approuvé. Le plan régional proposé a été développé pour la première fois et devrait servir de feuille de route pour la région dans les années à venir. Ce plan présentera les finalités et les objectifs dans le cadre de différents scénarios ainsi que le détail des activités et les besoins en ressources.

## 11. Présentation des projets de conclusions et de recommandations

La réunion d'experts aura établi les projets de conclusions et de recommandations qui seront présentés aux participants à la Conférence ministérielle. Ces projets devraient notamment rendre compte les difficultés majeures qui affectent les systèmes dans les pays et dans la région, et les mesures politiques à prendre aux niveaux national, régional et international afin d'accélérer l'amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil au sein des États membres.

## 12. Discussions sur les résolutions de la conférence ministérielle

Les participants à la Conférence examineront, amenderont et feront suivre des propositions concernant les projets de conclusions et de recommandations découlant de la Conférence. Enfin, les participants à la Conférence ministérielle devraient adopter les projets de résolution et de recommandations de la Conférence.

## 13. Questions diverse.

Les participants à la Conférence examineront éventuellement toutes autres questions qui seraient portées à leur attention.

## 14. Clôture de la Conférence.

Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique présentera ses brèves observations de clôture. Après avoir récapitulé les principaux résultats de la réunion, le Président de la Conférence en prononcera la clôture.